

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2014**

Délibération
n° 2014.07. 82.B

**Forum "Sport, santé,
environnement"
2014 : demandes de
subventions
complémentaires
auprès de partenaires
financiers.**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2014**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Didier LOUIS, André BONICHON

Absent(s) :

Xavier BONNEFONT, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2014

**DELIBERATION
N° 2014.07. 82.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**FORUM "SPORT, SANTE, ENVIRONNEMENT" 2014 : DEMANDES DE SUBVENTIONS
COMPLEMENTAIRES AUPRES DE PARTENAIRES FINANCIERS.**

Par délibération n° 69 du 19 juin 2014, le bureau communautaire a sollicité des subventions auprès de partenaires publics et privés pour l'organisation de la 6^{ème} édition du Forum « Sport, Santé, Environnement » 2014.

Aujourd'hui, il convient d'y apporter des modifications afin de solliciter les partenaires suivants :

Organismes	Montant demandé	Observations
SEMEA	500 €	
MUTUELLE 403	716 €	Complément au partenariat 2014 (3000 €) permettant l'insertion du logo sur les dossards du challenge sportif (exclusivité réservée à ce partenaire) + apposition du logo sur les tee-shirts techniques remis aux concurrents

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Gérard DEZIER en qualité de 7^{ème} vice-Président en charge des équipements sportifs, à solliciter les subventions auprès de la SEMEA et de la MUTUELLE 403.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Gérard DEZIER en qualité de 7^{ème} vice-Président en charge des équipements sportifs à signer les conventions à intervenir.

D'IMPUTER les recettes au budget principal – articles 7478 – rubrique 415.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

11 juillet 2014

Affiché le :

11 juillet 2014